

# maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 21 octobre 2013

Séance du 17 septembre 2013, 2013

## 30 Grange à Musique - délégation Académique à l'Action Culturelle du Rectorat de l'Académie d'Amiens - convention de partenariat

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. SZPIRKO

M. GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme PAMART

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **36**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

La Délégation Académique à l'Action Culturelle du Rectorat de l'Académie d'Amiens (D.A.A.C) et la ville de Creil ont souhaité mettre en place une convention annuelle de partenariat dans le cadre d'une action de formation académique à La Grange à Musique et à La Locomotive, services culturels de la Ville Creil.

Cette convention a pour objet l'organisation des modalités de partenariat entre la D.A.A.C de l'Académie d'Amiens et la ville de Creil dans le cadre d'un stage de formation transdisciplinaire en direction d'enseignants du second degré (arts, musiques, sciences, éducation). La Grange à Musique a été retenue comme partenaire artistique et culturel pour cette action de formation, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) 2013-2014.

Dans le cadre de cette proposition de stage, les deux parties s'engagent à travailler en étroite collaboration afin d'inciter les enseignants à tisser des liens constructifs entre leurs diverses disciplines et à se rapprocher de structures culturelles partenaires pour mettre en œuvre des projets qui accompagnent le parcours culturel des élèves.

# maintenant !

Ces actions, entre autres, contribueront au développement des pratiques artistiques et culturelles liées aux musiques amplifiées comme outils d'éducation et de cohésion sociale sur le territoire. Elles répondent au cahier des charges ministériel et label Scène Musiques Actuelles dont est doté la Grange à Musique, dans le cadre de propositions d'actions culturelles et scolaires en lieu à l'ensemble départemental et régional.

La convention spécifie les apports de la Ville de Creil et de la D.A.A.C.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 17 septembre 2013,

Vu la convention ci-annexée,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Creil et la Délégation Académique à l'Action Culturelle du Rectorat de l'Académie d'Amiens concernant l'action de formation à La Grange à Musique.

**Article 2 :** d'imputer les dépenses sur crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 314/611GM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 25 OCT. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... 29/10/2013

et publication ou notification le... 25/10/2013

CREIL, le... 29/10/2013

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raiuy